

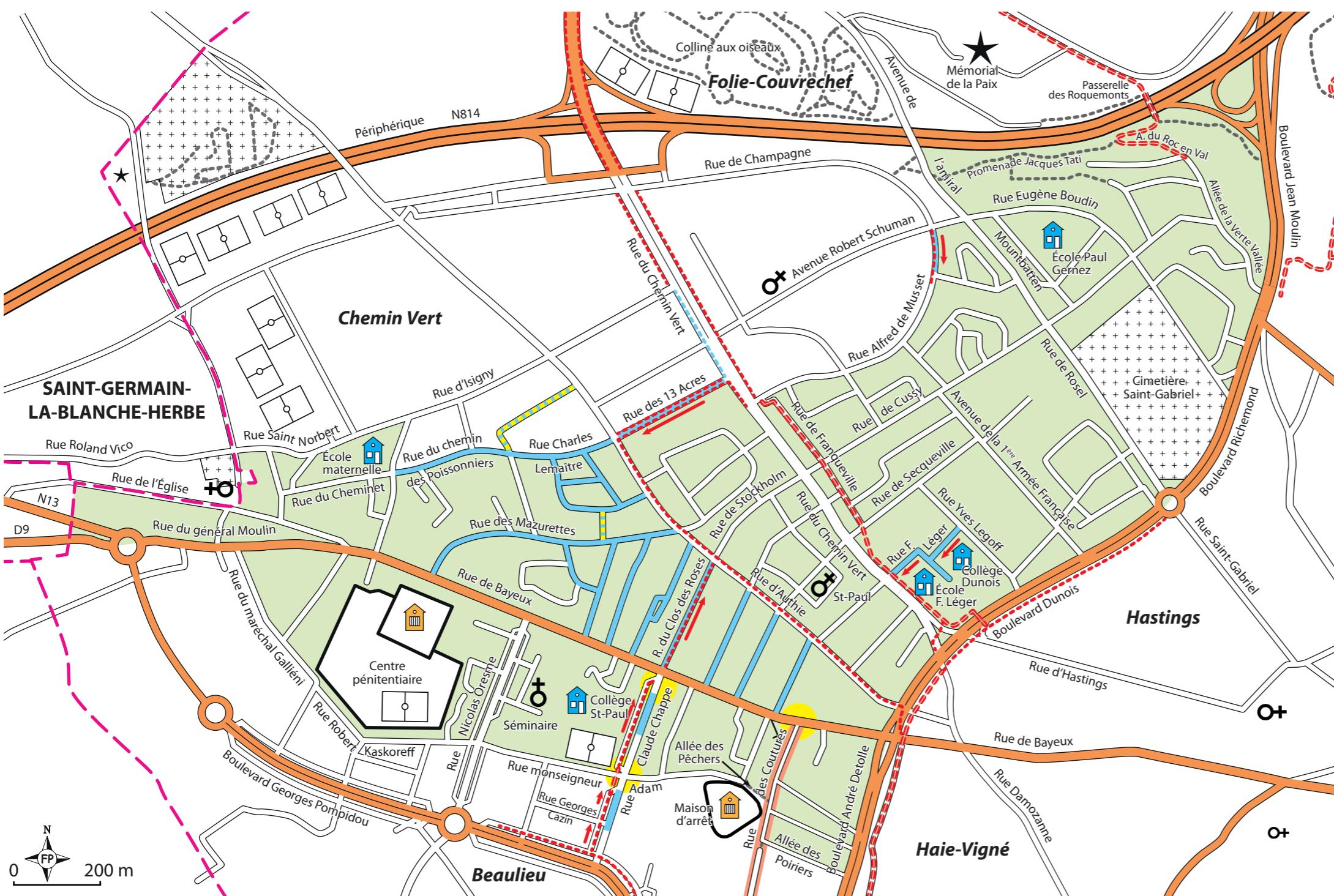
4 - LA MALADRERIE, SAINT-PAUL et SAINT-GABRIEL



Limites du quartier :

- au nord, les rues Saint-Norbert, de Beaulieu, du chemin des Poissonniers, Charles Lemaitre, des 13 Acres, du Chemin Vert, Alfred de Musset, les avenues Robert Schuman et Mountbatten, le périphérique nord ;
- à l'est, les boulevards Jean Moulin, Richemont, Dunois et Detolle ;

- au sud, l'allée des Poiriers, la rue des Coutures, l'allée des Pêchers, les rues monseigneur Adam, Robert Kaskoreff, du maréchal Galliéni et du général Moulin, puis la D9 ;
- à l'ouest, la frontière avec Carpiquet, puis avec Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.



4.1. Rue Claude Chappe

Entre le boulevard Georges Pompidou (**Beaulieu-Venoix**) et la rue de Bayeux, la rue Claude Chappe dispose d'un itinéraire cyclable bidirectionnel mixant deux contre-allées reliées par une piste cyclable bidirectionnelle. Vers le sud, les contre-allées disposent d'un simple marquage au sol alors que vers le nord elles disposent d'un contre-sens cyclable. Mal conçu, cet itinéraire cyclable présente de nombreux points dangereux :

- les contre-allées ne disposent d'aucun statut particulier, desservant à la fois une école primaire et un lycée, un statut de zone de rencontre est indispensable ;
- aucune signalisation verticale indiquant le double-sens cyclable ;
- aux heures d'entrée et de sortie de cours, la bande cyclable à contre-sens est occupée par des voitures en stationnement quand ce n'est pas la piste cyclable elle-même ;
- l'itinéraire cyclable traverse deux rues, la rue Georges Cazin et la rue monseigneur Adam ;
- à l'intersection avec la 1ère, les cyclistes ont la priorité dans le sens sud-nord mais ont un cédez-le-passage dans le sens nord-sud ;
- à l'intersection avec la seconde, les cyclistes ont la priorité dans les deux sens ;
- ceci est dangereux et source de conflits, cet axe doit être prioritaire pour les vélos ;
- à l'intersection avec la rue monseigneur Adam, les caniveaux et le potelet en place rendent la traversée extrêmement inconfortable, source de danger pour le cycliste peu expérimenté ;
- enfin, côté nord, la sortie de la contre-allée pour rejoindre le carrefour à feux est très dangereuse : il est nécessaire de renforcer la protection des cyclistes, d agrandir et matérialiser le sas vélo, de créer une bande cyclable pour accéder au sas.

Note : C.

Rue Claude Chappe : confortable en période de vacances scolaires, cette contre-allée devient beaucoup plus inconfortable aux heures d'entrée et sortie de classes.



Rue Claude Chappe : la traversée de la rue monseigneur Adam. Pourquoi pas un plateau surélevé ?



Rue Claude Chappe : Insertion dangereuse pour se rendre aux feux de la rue de Bayeux.



Rue Claude Chappe : l'entrée côté boulevard Pompidou.



L'énergie cinétique

Imaginons un cycliste qui fonce droit sur un mur. Il se fait mal et abîme son vélo. Pour se casser la clavicule et mettre la roue avant en 8, il faut de l'énergie ! Elle vient de la masse en mouvement (cycliste + vélo) et se libère quand le mur interrompt le déplacement. Tout corps possède de l'énergie du seul fait de son mouvement : c'est l'énergie cinétique. Elle est égale au demi-produit de la masse m par le carré de la vitesse V. $E_k = 1/2 m \cdot V^2$.

4.2. Rue du Clos des Roses

La rue du Clos des Roses, entre la rue de Bayeux et la rue d'Authie, fait suite à la rue Claude Chappe. C'est un des plus anciens double-sens cyclables de Caen qui permet une continuité cyclable sud-nord qui mériterait d'être prolongée via les rues de Stockholm, de Cussy, du commandant Le Coutour jusqu'à la Verte Vallée.

Le double-sens est globalement satisfaisant et le risque d'« emportierage » amoindri (les portières s'ouvrent « dans le bon sens »). À noter qu'au moment de cette évaluation (19/02/2020), les signalisations verticales et horizontales de zone 30 n'ont pas été rétablies ainsi que la signalisation verticale du DSC.

Note : A.



Rue du Clos des Roses : un des tous premiers double-sens cyclables de Caen.

Rue du Clos des Roses : travaux inachevés – insécurité juridique ?



L'énergie cinétique est créée par le cycliste

Elle est due à l'action coordonnée de son coeur, ses poumons et ses muscles dans un contexte métabolique et psychologique adéquat. À chaque instant, les frottements, avec l'air surtout, sur le sol..., les montées, consomment une partie de cette énergie cinétique qui est transformée en chaleur. La vitesse diminuerait si le cycliste ne continuait pas à appuyer sur les pédales, dépensant ainsi, sans cesse, sa propre énergie...

4.3. Rue d'Authie

La rue d'Authie est une rue à sens unique qui va du boulevard Dunois jusqu'à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Elle est bordée d'une bande cyclable depuis le boulevard Dunois jusqu'à la rue des 13 Acres à l'entrée du Chemin Vert. Le revêtement de la bande cyclable est à l'image de la rue elle-même... extrêmement dégradé. L'état de cette bande qui s'ajoute à sa faible largeur nécessite une diminution de la vitesse dans cette rue. Notons également que cette bande cyclable est très régulièrement empruntée à contresens par des cyclistes descendant du Chemin-Vert. Ceci vient pointer du doigt le manque d'équipements cyclables sécurisés sur cet axe.

Note : D.



Rue d'Authie : un revêtement extrêmement dégradé.



Mais le cycliste n'aime pas dilapider son énergie

À chaque instant, le cycliste cherche à préserver son énergie cinétique. Il n'aime pas ralentir, s'arrêter puis repartir, et ce n'est pas par paresse. C'est de la bonne gestion. Ce phénomène explique, mais n'excuse pas, certains comportements délictueux de cyclistes qui brûlent les feux ou grillent les stops. Mais il doit être toujours présent à l'esprit des édiles et des urbanistes chargés d'organiser les déplacements doux sur leur zone de responsabilité.

4.4. Rue des 13 Acres

À la « frontière » entre les quartiers **Saint-Paul** et **Chemin Vert**, cette rue relie les rues d'Authie et du Chemin Vert. En sens unique, elle dispose de deux bandes cyclables dont une en DSC. Le stationnement des riverains occupe bien souvent les trottoirs ce qui oblige les piétons à emprunter la chaussée et donc les bandes cyclables.

Note : A.

Rue des 13 Acres : en double sens cyclable.

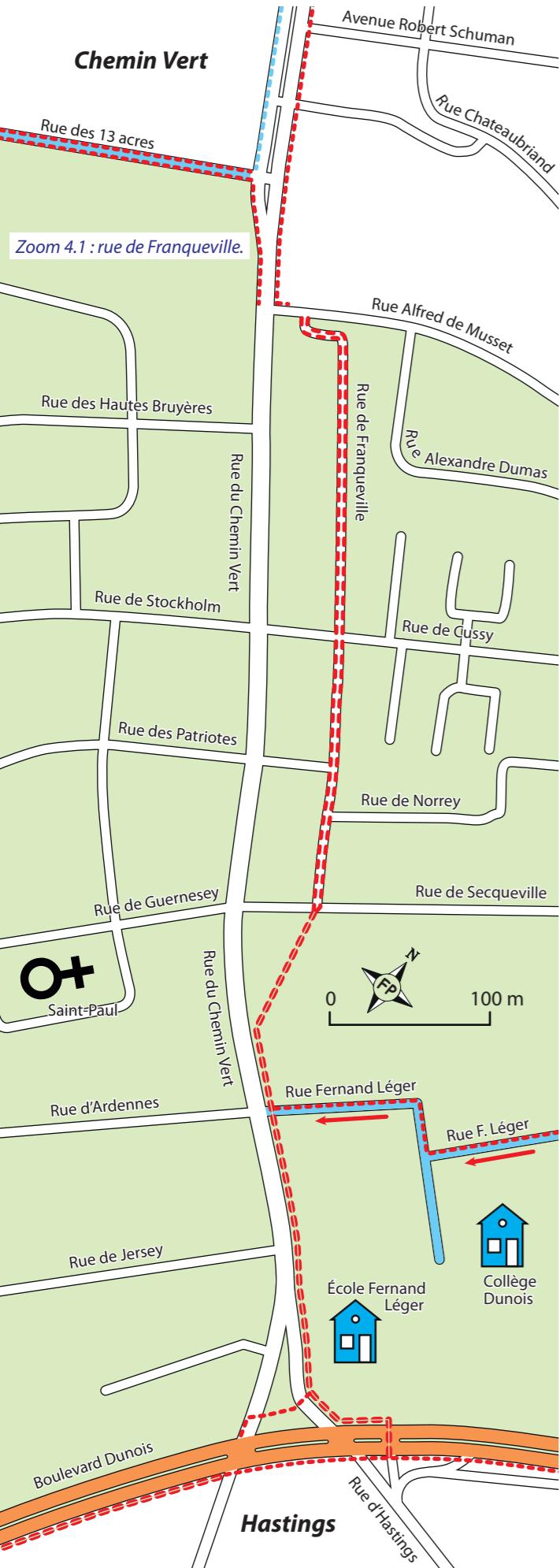


Rue des 13 Acres : débouché rue du Chemin Vert.



Pour ceux que ça intéresse

Pour en apprendre plus sur la bicyclette et son usage, consulter « **Pédaler + Intelligent** », ouvrage de référence de deux cyclistes expérimentés : François PIEDNOIR, médecin caennais et adhérent de *Dérailleurs*, et Gilbert VINCENT, physicien grenoblois. Ce livre est édité par la FFCT (12 rue Louis Bertrand - 94207 Ivry-sur-Seine - www.ffvelo.fr - 462 pages - 45 €). Les droits d'auteur en sont versés à cette fédération.



4.5. Rue du Chemin Vert, rue de Franqueville

Un aménagement cyclable continu relie le boulevard Dunois au **Chemin-Vert** et au delà. Nous analysons ici la partie comprise entre la rue des 13 Acres et le boulevard Dunois. (Voir aussi le chapitre 5 – Le Chemin Vert).

À partir de la rue des 13 Acres, un aménagement en site propre de 70 m permet une insertion sécurisée sur la rue de Franqueville. Cette petite rue à très faible circulation est parallèle à la rue du Chemin Vert. Elle a la particularité d'avoir été traitée en CVCB (« Chaucidou ») bien avant que cette notion soit entrée dans le logiciel des services de voirie. Une expérimentation utile. Elle est donc bordée de deux bandes cyclables et ne laisse de la place que pour un seul véhicule au centre alors que la rue est à double-sens.

Les traversées de la rue de Cussy et de la rue de Secqueville ne sont pas suffisamment sécurisées. Nous souhaitons que cet itinéraire cyclable devienne prioritaire lorsque le secteur passera en zone 30.

Au delà de la rue de Secqueville, l'itinéraire devient une piste cyclable bidirectionnelle jusqu'au boulevard Dunois. La piste traverse l'espace vert Secqueville-Dunois puis longe le groupe scolaire Fernand Léger. Cette piste de bonne facture est très régulièrement encombrée de tesson de bouteille. C'était encore le cas lors de l'évaluation.

Note : B.



Rue du Chemin Vert : aménagement pour insertion dans la rue de Franqueville à gauche.



Rue de Franqueville : un « chaucidou » avant l'heure.



Rue du Chemin Vert : traversée de l'espace vert.



Rue du Chemin Vert : débouché sur le boulevard Dunois.

Chaucidou : La chaussée à voie centrale banalisée, ou « CVCB », était autrefois appelée « Chaucidou », contraction de « chaussée pour les circulations douces ».

4.6. Rue Fernand Léger.

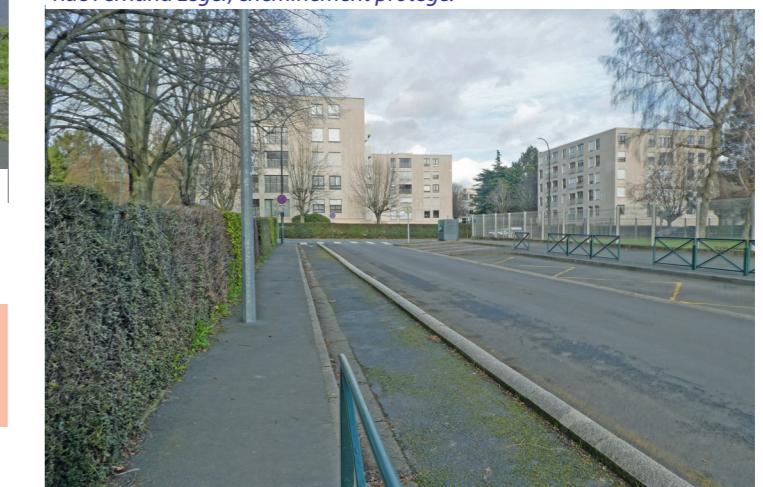
Située entre la rue du Chemin Vert et la rue Yves Legoff, cette rue en sens unique ouest-est possède un double-sens cyclable bien protégé du stationnement. Ne desservant que le groupe scolaire Fernand Léger et le collège Dunois, cette rue pourrait bénéficier d'un statut de voirie à circulation restreinte, tout au moins aux heures d'entrée et de sortie de cours.

Note : A.

Rue Fernand Léger : en double-sens cyclable.



Rue Fernand Léger, cheminement protégé.



4.7. Allée du Roc-en-Val

Entre l'allée de la Verte Vallée et la rue des Roquemonts, cette piste cyclable permet de franchir le périphérique et de relier les quartiers hauts de la **Folie-Couvrechef** et du **Chemin-Vert** au futur « Périph'Vélo » sur le boulevard Jean Moulin. Un grand lacet vient atténuer la déclivité importante et l'environnement y est agréable. Après la passerelle qui franchit le périphérique, on accède à une piste cyclable qui va vers le Mémorial. À noter en sortie de la passerelle le potelet médian qui manque de visibilité (absence de dispositifs réfléchissants) et qui est un piège pour les personnes mal-voyantes.

Note : A.



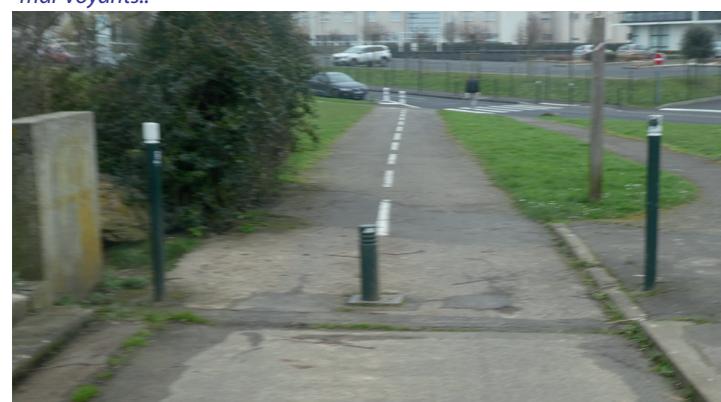
Allée du Roc-en-Val, la piste s'élève en pente douce au milieu des espaces verts.



Allée du Roc-en-Val, la passerelle des Roquemonts au dessus du périphérique.



Allée du Roc-en-Val, un obstacle peu visible et source de dangers pour les mal-voyants..



4.8. Promenade Jacques Tati

Cette voie verte en stabilisé commence dans le lacet de l'allée du Roc-en-Val et débouche sur l'avenue de l'amiral Mountbatten qu'elle traverse sur un passage protégé surélevé. Elle se prolonge ensuite sur quelques dizaines de mètres jusqu'à la rue de Champagne au **Chemin-Vert**. L'environnement est très agréable mais le stabilisé se dégrade à plusieurs endroits.

Note : A.

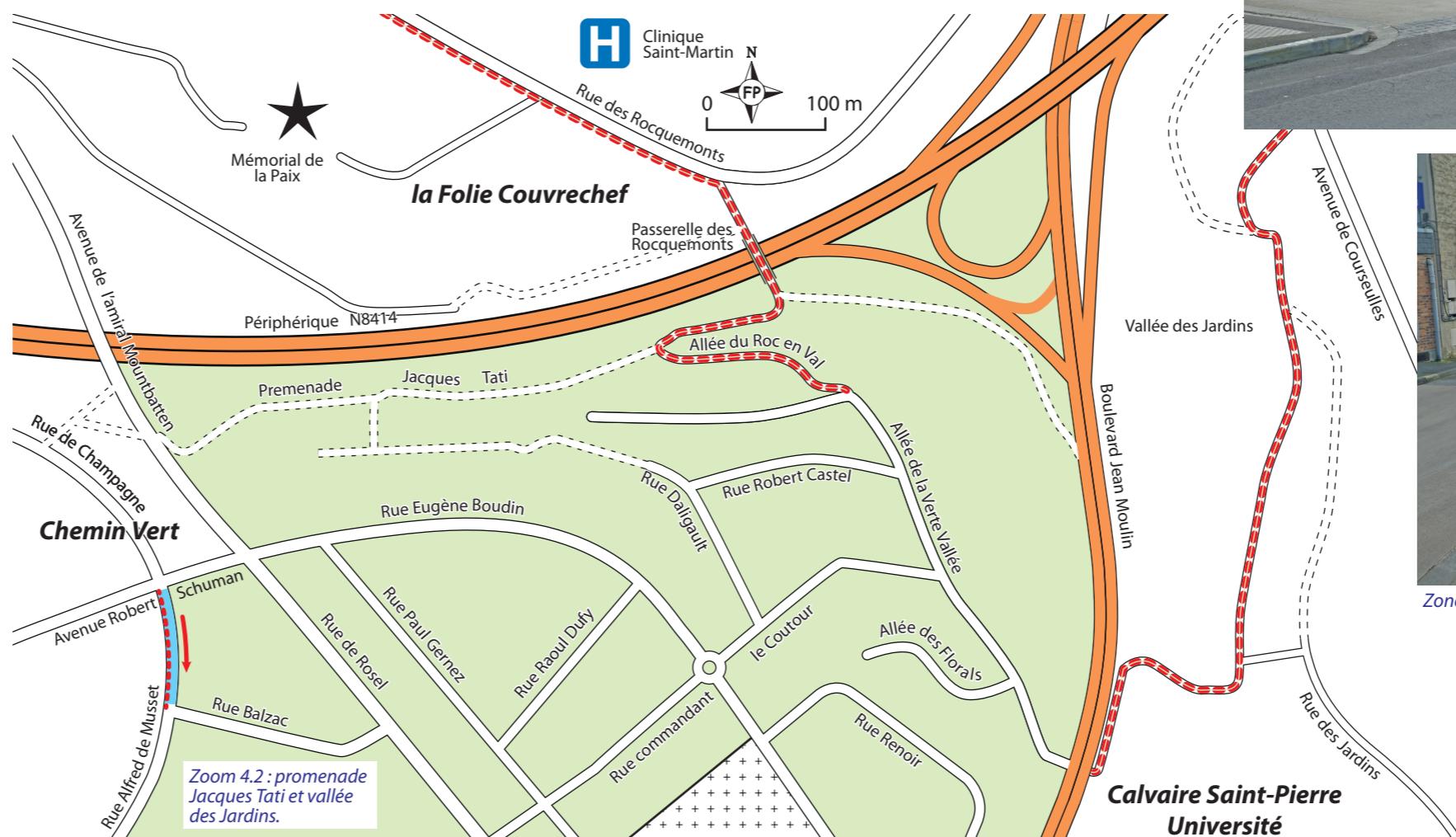
Promenade Jacques Tati, un environnement très agréable.



Promenade Jacques Tati, traversée de l'avenue de l'Amiral Mountbatten.



L'effet Waze : les GPS intelligents nous guident à notre destination tout en évitant les bouchons, usage qui génère des effets pervers en créant des itinéraires de contournement sur des routes ou des voies qui ne sont pas adaptées, ce qui peut présenter des dangers et pourrir la vie de certains riverains.

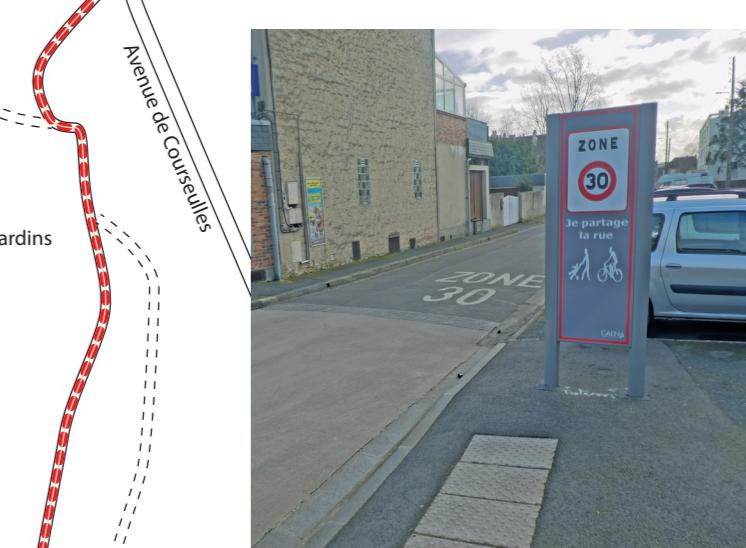


4.9. Les zones 30.

La première tranche d'un vaste programme de zones 30 a été mise en œuvre dans les rues de ce quartier résidentiel. Elle comprend l'ensemble des rues entre la rue de Bayeux et la rue d'Authie. Les entrées et sorties de ces rues ont été remodelées et sont équipées d'une signalisation horizontale et verticale (totem).

Mais ces zones 30 sont considérées comme itinéraires de transit par des automobilistes pressés. Avec plusieurs mois de recul, les riverains sont plutôt mitigés, la vitesse y reste trop souvent excessive et le restera tant que des mesures drastiques ne seront pas prises pour y rendre impossible le transit. C'est l'effet Waze (voir ci-contre).

Zones 30 : traitement des entrées sorties.



Zones 30 : totem.